

Nouvelles pratiques sociales



Mais oui c'est un travail ! Penser le travail du sexe au-delà de la victimisation, Colette PARENT, Christine BRUCKERT, Patrice CORRIVEAU, Maria Nengeh MENSAH et Louise TOUPIN, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2010, 158 p.

Marie-Pierre Boucher

Volume 24, numéro 2, printemps 2012

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1016364ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1016364ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Université du Québec à Montréal

ISSN

0843-4468 (imprimé)

1703-9312 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Boucher, M.-P. (2012). Compte rendu de [*Mais oui c'est un travail ! Penser le travail du sexe au-delà de la victimisation*, Colette PARENT, Christine BRUCKERT, Patrice CORRIVEAU, Maria Nengeh MENSAH et Louise TOUPIN, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2010, 158 p.] *Nouvelles pratiques sociales*, 24(2), 296–299. <https://doi.org/10.7202/1016364ar>

Tous droits réservés © Université du Québec à Montréal, 2012

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

MAIS OUI C'EST UN TRAVAIL ! PENSER LE TRAVAIL DU SEXE AU-DELÀ DE LA VICTIMISATION

**Colette PARENT, Christine BRUCKERT, Patrice CORRIVEAU,
Maria Nengeh MENSAH et Louise TOUPIN**
Québec, Presses de l'Université du Québec, 2010, 158 p.

Malgré un titre qui peut sembler racoleur, le livre vise véritablement à rendre compte des réalités des métiers du sexe, en y référant comme à un travail, et à présenter ces réalités en sortant du carcan de la victimisation. L'article de Mensah est à cet égard exemplaire, j'y reviendrai.

L'« Introduction » a l'originalité de porter le double titre de « Mise au point ». Rédigée par les cinq coauteurs, elle annonce la rupture avec les deux approches dominantes, depuis une vingtaine d'années, sur le travail du sexe : celle des femmes victimes de traite à des fins prostitutionnelles, celle de la vulnérabilité des travailleuses du sexe à la violence physique. Nourri de l'expertise de ses protagonistes, l'ouvrage propose conséquemment de se dégager à la fois de la perspective néo-abolitionniste et du moralisme. Les auteurs souhaitent ainsi contribuer à publiciser « la voix et la défense de[s] droits » (p. 3) des travailleuses du sexe, trop souvent occultées. Il s'agirait justement du premier livre publié ici qui privilégie cet angle, avec l'intention de « réussir à déconstruire certains mythes et préjugés, et à étayer la preuve à l'effet qu'il est non seulement possible de défendre la légitimité du travail du sexe tout en luttant contre la violence, mais que cela est nécessaire » (p. 6).

Suivent cinq chapitres portant sur différents aspects de cette perspective. Un premier chapitre, signé par Colette Parent et Christine Bruckert, fait le point sur le débat enflammé que suscite le travail du sexe. Retraçant le cheminement historique de ce débat, l'article vise à présenter les positions antagoniques sans les charges émotives, idéologiques et morales qui les accompagnent si souvent. Comme le rappellent finement les auteures, le débat tisse notamment l'histoire du mouvement féministe et met en évidence les controverses portant sur la liberté, l'exploitation et l'oppression des

femmes. Celles-ci ressurgissent donc depuis une vingtaine d'années, dans le contexte de la mondialisation et de l'importance des migrations féminines, et renouent les positions divergentes que sont, d'un côté, le néo-abolitionnisme (adoptant la position de la femme victime) et, de l'autre, la défense des travailleuses du sexe. Partant de ces positions et de leurs arguments, l'article met en évidence la prudence nécessaire face aux faits. Les statistiques sur ce domaine d'activités font défaut et nous avons peu d'informations rigoureuses sur les parcours des travailleuses, ainsi que sur leurs conditions de travail, aussi est-il facile de tirer des conclusions empreintes de stéréotypes, en particulier ceux touchant le proxénétisme, la violence et les sévices sexuels, etc., afin d'envenimer le débat. En passant ces arguments au filtre critique, les auteurs nous invitent à montrer plus de discernement. Ainsi, pour rendre compte du versant pro-travail du sexe, les auteurs insistent sur le caractère non reconnu du travail du sexe et les conséquences qui s'ensuivent, notamment l'impossibilité de connaître les multiples facettes de ce métier. En somme, ce texte tout en finesse nous invite à adopter la même prudence par rapport au débat sur le travail du sexe.

Patrice Corriveau signe le deuxième chapitre « Réguler le travail du sexe. Entre la victimisation et la liberté de choisir » dont le propos présente et qualifie le cadre juridique canadien. Pour ce qui est de la qualification, Corriveau explique en quoi et comment l'État canadien participe d'un modèle répressif du travail du sexe, qui se distingue des modèles répressif/néo-abolitionniste (comme en Suède), qui ne criminalise que les clients et les intermédiaires (les travailleuses étant dans ce modèle considérées irresponsables et victimes), et du modèle réglementariste, qui légalise et encadre son exercice. L'examen de ce dernier modèle permet à l'auteur d'annoncer sa préférence pour une approche de décriminalisation totale. Or, s'il favorise cette dernière pour éviter d'induire un double standard, il préconise surtout l'intégration de l'expertise des personnes elles-mêmes concernées lors du processus législatif. C'est d'ailleurs ce qui a prévalu dans le modèle adopté en Nouvelle-Zélande depuis 2003.

Le modèle répressif, ou prohibitionniste, a ceci de paradoxal – ou d'hypocrite – qu'il ne légifère pas sur le droit de vendre des services sexuels – droit relevant de ce fait de la liberté négative –, mais criminalise les actes qui permettent l'expression de cette liberté. Conséquemment, pour ce qui est de la présentation, le chapitre synthétise certains arguments aussi déployés par la juge Himel de la Cour ontarienne dans l'affaire *Bedford v. Canada*¹. Corriveau résume les conclusions des nombreux rapports canadiens ayant

1. (2010) Ontario Superior Court of Justice, 4264. La cause porte sur l'atteinte aux droits fondamentaux des travailleuses du sexe par quatre articles du Code criminel canadien.

examiné les conditions entourant l'exercice du travail du sexe. Or, tous constatent les mêmes effets des dispositions du Code criminel sur celui-ci, mais en particulier sur celui pratiqué dans la rue, beaucoup plus visible et conséquemment plus réprimé/risqué. Ces menaces discriminent alors les travailleuses en regard de leur droit à la vie, à la sécurité et à la liberté. Encore une fois, le propos est finement argumenté, notamment en nuancant les effets des uns et des autres modèles, en particulier sur le lien entre clandestinité et aggravation des risques d'atteinte à la sécurité des personnes.

Colette Parent et Christine Bruckert partagent de nouveau la plume dans le troisième chapitre «Le travail du sexe comme métier». Conformément à la prémisse de l'ouvrage qui considère le travail du sexe comme un métier, les auteures abordent ici, par le biais de la sociologie du travail et de la criminologie, les diverses conditions d'exercice de la profession. Pour celles et ceux qui connaissent déjà les questions traitées dans le livre, ce chapitre est le plus susceptible d'enrichir les connaissances. Malheureusement, il me paraît rester sur un plan assez général. Les auteures présentent d'abord la structure de l'industrie, c'est-à-dire les différents statuts d'emploi, ainsi que leurs avantages et désavantages – selon le point de vue des personnes interrogées ou de la littérature canadienne. Elles abordent ensuite ces différents métiers sous l'angle des qualifications. Tout en comprenant la position prise par les auteures, j'aurais apprécié que la dimension critique ne soit pas évacuée de l'analyse. Certes, l'analyse des conditions sociolégales de la pratique va dans ce sens. Elle permet de mettre en évidence l'exposition des travailleuses à la violence. La section sur la stigmatisation est à cet égard particulièrement éclairante, et à la hauteur du problème soulevé. Pourtant, il aurait aussi fallu se permettre de faire une critique des conditions de la pratique des métiers du sexe, par exemple concernant la perception d'une part du revenu par un tiers exploitant, lorsque c'est le cas.

Le quatrième chapitre aborde «L'idée de communauté et l'action collective. Réflexions à partir du forum XXX». Maria Nengeh Mensah y met en évidence la rupture provoquée, dans le champ social, par la prise de parole et l'agentivité des travailleuses du sexe, en particulier à l'occasion du forum XXX, tenu à Montréal en 2005. L'idée de «communauté sexuelle» de Jeffrey Weeks (2000) sert à en faire l'analyse, dans la mesure où elle lie identité (de travailleuse) et mouvement social, sans présumer, pour Mensah, de l'unité de cette communauté. Pourtant, comme le signale l'auteure, la stigmatisation est l'une des expériences partagées par les travailleuses du sexe, à laquelle elles peuvent répondre par de nombreuses «actions concertées». Mensah déploie une analyse à la fois riche et précise qui complète brillamment les autres chapitres de ce livre. Elle y traite de l'identité dans le cadre d'un travail dévalorisé, des valeurs et des savoirs partagés, des enjeux de santé,

sécurité et dignité, ainsi que des expériences de dévoilement. Le chapitre se clôt sur la reconnaissance, par de nombreux prix, des organisations de travailleuses du sexe et sur le chemin qu'il reste néanmoins à parcourir pour que cette reconnaissance soit plus largement acquise.

Dans le chapitre 5, Louise Toupin aborde « Les migrations féminines clandestines et le risque de traite », en soulignant d'emblée le biais sensationnaliste du discours actuel. Le chapitre vise donc à rapporter quelques études empiriques récentes, afin de nuancer et de rendre compte de la complexité des expériences et des approches touchant les migrations féminines. Il commence par un bref portrait historique qui permet de prendre la mesure du traitement sexiste du « phénomène » depuis plus d'un siècle. Toupin signale notamment l'amalgame entre la traite et la « prostitution » et relève la distinction établie, depuis 2000 – par la *Convention des Nations unies contre la criminalité transnationale organisée* – entre trafic et traite des personnes. Dans un cinquième point, Toupin aborde l'actualité des migrations féminines, en illustrant l'impact des nombreuses discriminations qui les touchent. Il faut encore saluer l'analyse finement ciselée de cette contribution, un trait dominant de cet ouvrage. Il s'agit constamment d'éclairer les divers arguments de leur part rhétorique et d'appeler à plus de prudence.

Un dernier commentaire sur la page couverture... Impératifs commerciaux obligent ? L'illustration, même trafiquée, nous ramène aux stéréotypes de la prostituée de rue s'offrant lascivement/passivement aux éventuels clients. Dommage qu'elle contredise l'intention des auteurs, à moins qu'elle n'offre un contrepoint qui nous rappelle que la vente est au cœur de leurs propos. Mais tout de même !

Marie-Pierre BOUCHER

Département de sociologie

Université du Québec à Montréal